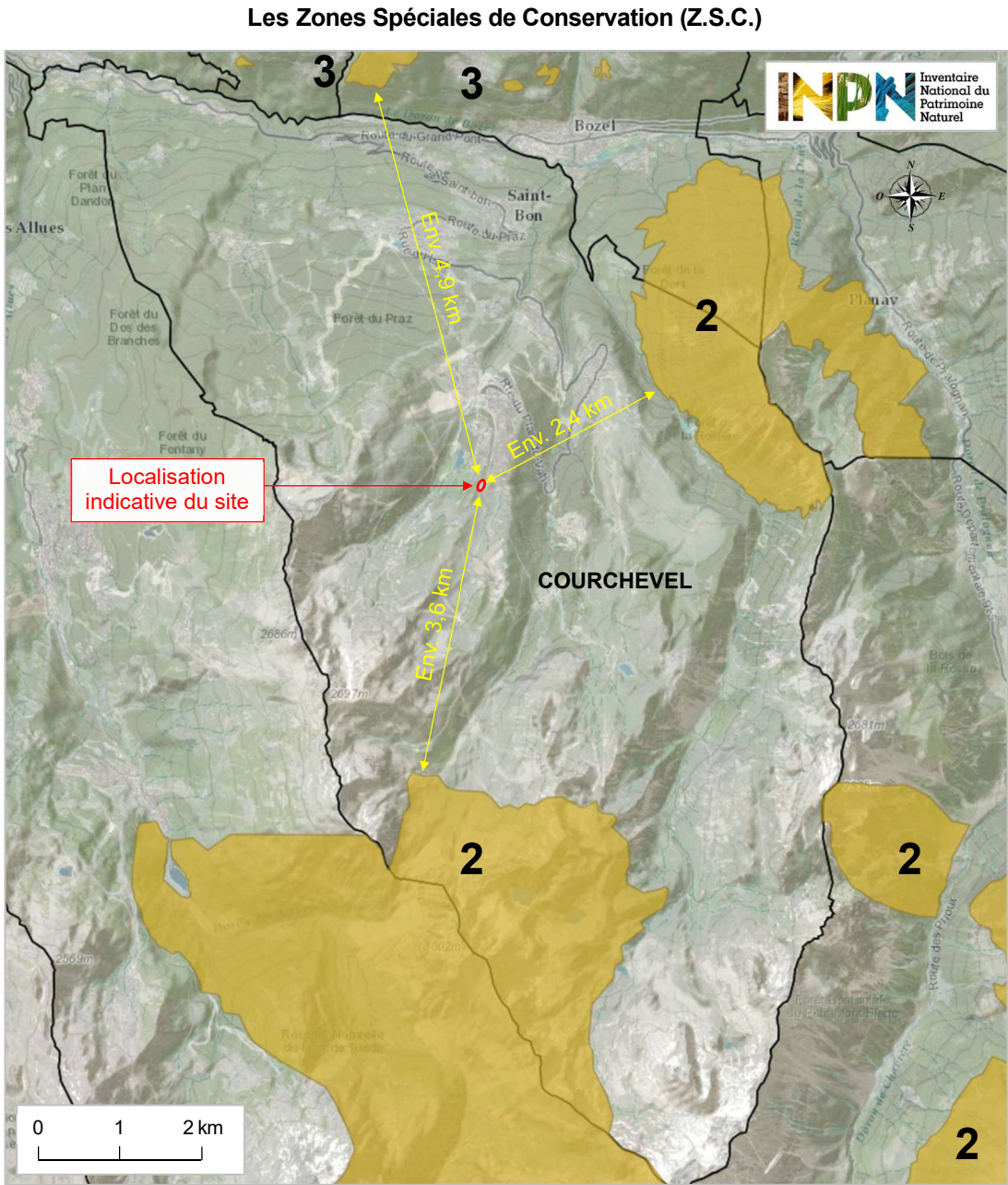
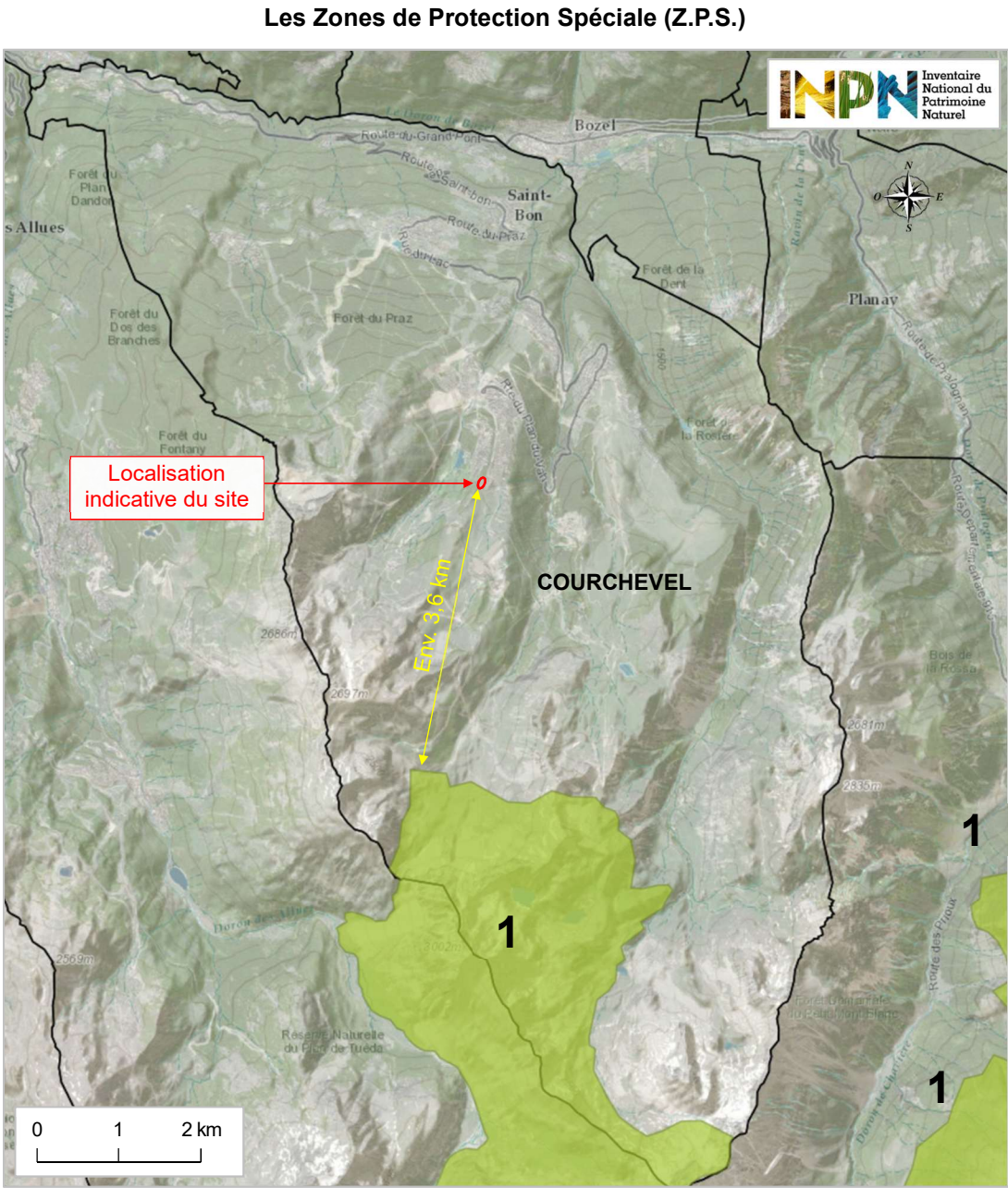


Annexe 7 : Plan de localisation par rapport aux sites NATURA 2000

Le territoire de COURCHEVEL est couvert partiellement par deux sites du réseau NATURA 2000 à savoir :

- la Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.)¹ dénommée La Vanoise (réf. : FR8210032 / n°1 sur l'image jointe) laquelle couvre une superficie totale de 53 618 ha (Altitude : Min : 1 250 m / Max : 3 855 m) intéressant également 16 autres communes du département de la Savoie ; situé entre les hautes vallées de la Maurienne (au Sud) et de la Tarentaise (au Nord) et est limité, à l'Est, par la frontière italienne, le Massif de la Vanoise joue un rôle majeur pour la protection des habitats de reproduction et d'alimentation de deux grandes catégories d'oiseaux : les grands rapaces rupicoles (Gypaète barbu et Aigle royal en particulier), ainsi que les galliformes de montagne, dont en tout premier lieu le Lagopède alpin.
- la Zone Spéciale de Conservation (Z.S.C.)² dénommée Massif de la Vanoise (réf. : FR8201783 / n°2 sur l'image jointe) laquelle couvre une superficie totale d'environ 53 928 ha (Altitude : Min : 967 m / Max : 3 836 m) intéressant également 18 autres communes du département de la Savoie ; le Parc national de la Vanoise et les réserves naturelles adjacentes constituent la majeure partie du territoire compris entre les hautes vallées de la Maurienne et de la Tarentaise.



Le territoire de COURCHEVEL est également bordé, au nord, par une autre Z.S.C. dénommée Adrets de Tarentaise (réf : FR8201777 / n°3 sur l'image jointe) localisée en haute Tarentaise (Savoie) et répartie sur deux vallées : la première s'étend de Moutier à Bourg-Saint-Maurice (axe Nord-Est), la deuxième va de Moutier jusqu'à Champagny-en-Vanoise (axe Est). La superficie totale de cette zone, environ 983 ha (Altitude : Min : 636 m / Max : 2 014 m), est répartie sur 13 autres communes du département de la Savoie en une multitude de secteurs de taille très variable, de la parcelle inférieure à 1 ha à des ensembles atteignant 100 ha.

Finalement, comme le montrent les illustrations ci-avant, aucune de ces zones n'intéresse le site objet du présent dossier, la plus proche étant localisée à environ 2,4 km à vol d'oiseau.

¹ Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) : Site NATURA 2000 sélectionné par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats.

² Site d'Importance Communautaire (S.I.C.) : ces sites sont sélectionnés, sur la base des propositions des Etats membres, par la Commission Européenne pour intégrer le réseau NATURA 2000 en application de la directive « Habitats, faune, flore » et sont ensuite désignés en Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) par arrêtés ministériels.